

DÉMARCHE À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

1 INFORMER L'EMPLOYEUR

- Peu importe la gravité de la blessure, la personne responsable sur le lieu de travail doit être informée le plus rapidement possible pour que l'employé blessé puisse recevoir les premiers soins.
- L'employeur a l'obligation de faire une déclaration écrite d'un accident ou incident.
- L'employeur pourra faire des changements pour éviter qu'un accident se reproduise.

2 LES SOINS MÉDICAUX

- Consulter un médecin si la blessure nécessite des soins médicaux
- Demander au médecin une *Attestation médicale*
- Remettre une copie de l'*Attestation médicale* à l'employeur et conserver une copie
- Si un arrêt de travail est prescrit, l'employeur doit remplir le formulaire *Avis de l'employeur et demande de remboursement* pour que le travailleur blessé soit indemnisé

3 CONSERVER TOUS LES REÇUS DANS UN LIEU SÛR

- Les soins médicaux sont couverts par la CNESST (si reconnu). Il est important de conserver les reçus originaux.

4 FAIRE UNE RÉCLAMATION À LA CNESST

- Remplir le formulaire *Réclamation du travailleur*
- Ajouter l'*Attestation médicale* et les reçus originaux
- Transmettre le tout au bureau de la CNESST
- Remettre une copie du formulaire *Réclamation du travailleur* à l'employeur

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

CNESST du Bas-Saint-Laurent

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Succursale Terminus
Rimouski (Québec) G5L 7P3
Téléphone : 1 844 838 - 0808

www.cnesst.gouv.qc.ca

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



DES CHIFFRES QUI FONT RÉFLÉCHIR

10 800

jeunes ont subi une blessure ou une maladie au travail en 2017

30

jeunes se blessent au travail chaque jour

97%

des blessures sont causées par un accident de travail

24%

sont des blessures au dos

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, C'EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Obligations et responsabilités du travailleur

- Respecter les consignes de sécurité fournies par son employeur
- Aviser la personne responsable en cas d'accident ou de blessure liée au travail
- Être vigilant et reconnaître les risques d'accident ou de blessure

Droits du travailleur

- Travailler dans des conditions sécuritaires
- Recevoir la formation nécessaire pour faire le travail en sécurité
- Avoir des équipements de sécurité fournis par l'employeur
- Refuser de réaliser une tâche s'il y a un motif raisonnable de croire que sa santé ou sa sécurité de travailleur sont en danger

Obligations de l'employeur

- Identifier, contrôler et éliminer les dangers sur les lieux de travail
- Fournir les équipements et outils appropriés pour assurer la sécurité des employés
- Informer les employés des risques du travail à réaliser pour la santé et la sécurité
- Offrir la formation nécessaire aux employés concernant les consignes de sécurité
- Superviser le travail pour que les tâches soient réalisées sécuritairement
- Assurer la possibilité de recevoir les premiers soins en cas de blessure

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 10 ans, **6 jeunes** décèdent à la suite d'un accident de travail chaque année, en moyenne.

STRATÉGIE D'IDENTIFICATION DES RISQUES AVEC L'APPROCHE ITEM

La stratégie d'identification des risques ITEM est un outil de réflexion servant à reconnaître les facteurs de risque pour la santé et la sécurité au travail. Comme parent, vous pouvez utiliser cette grille pour discuter avec votre enfant des dangers liés au travail. Voici quelques questions pour alimenter la discussion.

I INDIVIDUEL	<ul style="list-style-type: none">• As-tu reçu une formation ?• Est-ce que l'employeur t'a informé des risques en santé et sécurité ?• Est-ce que tu considères que tu as toute l'information nécessaire pour faire ton travail en sécurité ?
T TÂCHES	<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les exigences de ton emploi ? (ex.: charge physique, concentration, mouvement)• Connais-tu les consignes de sécurité liées aux tâches ?
E ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none">• L'espace de travail est-il sécuritaire ? (ex.: plancher glissant)• As-tu froid quand tu travailles ?
M MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none">• Le matériel est-il en bon état ?• Est-ce que tu dois porter des vêtements de protection ?

Source : CNESST. *J'identifie, j'agis ! Atelier de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail*, 2016, 4 p.